

**DELIBERATION N° 08/2015
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AGENCE POUR L'ENSEIGNEMENT
FRANÇAIS A L'ETRANGER
Séance du 24 mars 2015**

Construction du nouveau lycée Alexandre Yersin de Hanoï

Vu le code de l'éducation, articles D 451-1 à D 452-21 ;

Le Conseil d'Administration valide la construction du nouveau lycée Alexandre Yersin de Hanoï selon le plan de financement suivant :

- une mobilisation des fonds de roulement disponible et des ressources propres dégagées par l'établissement pour un montant de 4 millions d'euros,
- un recours aux avances de France Trésor pour un montant de 6,5 millions d'euros remboursé par l'établissement,
- une avance de l'Agence d'un montant de 2 millions d'euros (1,5 million d'euros + le reliquat de 0,5 million d'euros sur l'autorisation d'engagement liée à la location du terrain).

Nombre de votants : 27

Pour : 27

Contre : /

Abstention : /

Fait à Paris, le 24 mars 2015

La présidente du conseil
d'administration de l'AEFE



Anne-Marie DESCÔTES